COMMUNIQUE

Le Conseil de Développement m2A se renouvelle !

Créé en 2003 par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), le Conseil de Développement est une assemblée de citoyens qui contribuent activement à la gouvernance de l'Agglomération au regard de ses missions consultatives et de sa force de proposition. Le bilan de sa mandature 2021-2024 témoigne de son rôle structurant pour répondre à la volonté de m2A de coconstruire son action pour le territoire. Dernier exemple en date, son avis « Evaluation et Préconisations pour une gestion durable des forêts dans l'Agglomération ». Les habitants et travailleurs de m2A souhaitant intégrer le Conseil de Développement pour la nouvelle mandature sont invités à candidater jusqu'au 30 juin (modalités et candidatures sur www.m2a.fr/conseil-developpement/je-postule).

Le Conseil de Développement de m2A, une instance de citoyens investis !

Le Conseil de Développement, c'est :

- une assemblée de citoyens, et d'acteurs du territoire,
- une instance intercommunale consultative de démocratie participative, prévue par la loi,
- une instance consultative qui constitue une force de proposition pour les élus du territoire,
- un laboratoire d'idées, un espace de dialogue, de rencontres, entre acteurs divers sur des questions d'intérêt général.

Ses missions :

- faciliter la participation citoyenne et recueillir les points de vue de chacun (citoyens, experts, élus),
- proposer une expertise dans l'élaboration des politiques publiques de m2A,
- créer des espaces de rencontres et de dialogue avec les différents acteurs du territoire.

Pour ce faire, il est composé de 150 membres maximum, âgés de 18 ans ou plus, travaillant ou habitant sur le territoire de m2A, sans mandat électif en cours.
Les membres s'engagent pour une mandature de 3 ans.

Le Conseil de Développement se mobilise ainsi autour de plusieurs collèges, sous l'égide d'un Président :

- des citoyens volontaires (33%)
- des habitants désignés par les communes de l'Agglomération (33%)
- des représentants d'associations et d'institutions du territoire (27%)
- des personnes qualifiées (6%).

Le Conseil de Développement se réunit :

- en assemblée plénière 3 à 4 fois par an,
- en groupe de travail sur différents thèmes liés à des saisines.

Il existe :

- **plusieurs modalités de saisine du Conseil de Développement** :
  - **la saisine** : par des élus de m2A,
  - **l'auto-saisine** : par ses membres eux-mêmes,
  - **la saisine citoyenne** : par des citoyens (créée sous la mandature 2021/2024, elle a permis la constitution de deux groupes de travail, sur la monnaie locale et le risque d'incendies),
- **plusieurs types de contributions du Conseil de Développement :**
  - **des avis remis à la collectivité**,
  - **des actions de sensibilisation de la population**,
  - **la participation aux instances du territoire** pour faire entendre l'expertise d'usage (forums de m2A, ateliers-projets, Conseil de développement de la Collectivité européenne d'Alsace, Conseil d'administration de l'Agence de la participation citoyenne…), **mais aussi des rencontres aves des acteurs du territoire** (Soléa, l'EuroAirport, la Filature, la Chambre régionale des comptes…).

Une mandature 2021-2024 active pour le Conseil de Développement de m2A

Durant la mandature 2021-2024 les membres ont travaillé dans le cadre de 11 groupes de travail réunis en 5 thématiques : changement climatique, citoyenneté, culture, économie sociale et solidaire, mobilités.

Quelques exemples de leurs contributions :

- en 2022 :
  - organisation d'une rencontre-débat sur la sobriété énergétique,
  - adoption de l'avis « environnement et santé, quels leviers d'amélioration pour Mulhouse, Alsace Agglomération ? »,
  - participation à la consultation citoyenne sur le Plan Climat Air Énergie Territorial,

- en 2023 :
  - réalisation d'un avis et d'un guide pratique « vergers communaux et arbres fruitiers en ville »,
  - dépliant sur la citoyenneté à destination de la population,
- en 2024 :
  - adoption de l'avis « « Evaluation et Préconisations pour une gestion durable des forêts dans l'Agglomération ».

L'ensemble des contributions sont consultables sur le site www.m2a.fr/conseil-developpement.

Une nouvelle mandature 2024-2027 ouverte aux citoyens de m2A

Pour les habitants de l'Agglomération répondant aux conditions et désireux de s'investir pour leur territoire, il est possible de candidater en ligne jusqu'au 30 juin 2024 sur www.m2a.fr/conseil-developpement/je-postule.

Il suffit de renseigner ses coordonnées, sa motivation, et un éventuel talent ou expertise qui pourraient contribuer à enrichir davantage encore la diversité et les compétences du Conseil de Développement.

Un retour sera fait aux candidats fin juillet 2024, pour une intégration lors de la première assemblée plénière à l'automne 2024.

Contact Presse m2A : Orlane Foucault - 06 45 86 16 47 - orlane.foucault@m2A.fr